



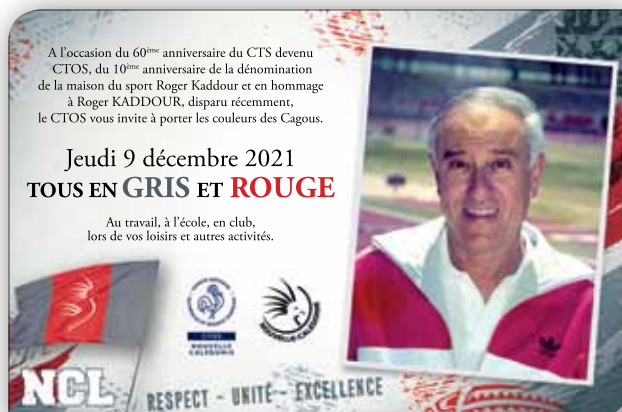
CTOS

**NOUVELLE
CALÉDONIE**

RAPPORT ANNUEL 2021

**COMITÉ TERRITORIAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF
DE NOUVELLE-CALÉDONIE**





Hommage à Roger Kaddour.



Hommage à Chales Cali.

Sommaire

RAPPORT D'ACTIVITES

RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA SECRETAIRE GENERALE

I	VIE ASSOCIATIVE	4
II	RELATIONS AVEC LES MEMBRES	5
III	FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION	6
IV	ACTIVITES LIEES AU PLAN SPORT ET TERRITOIRE (PST)	
	SPORT & EDUCATION ET CITOYENNETE	8
	SPORT & PROFESSIONNALISATION	10
	SPORT & SANTÉ ET BIEN-ÊTRE	12
	SPORT & POLITIQUES PUBLIQUES ET HAUT NIVEAU	13
V	JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – TOKYO 2020	16
VI	MINI JEUX SAIPAN 2022 & JEUX DU PACIFIQUE SALOMON 2023	17
VII	COMMUNICATION, PUBLICATIONS & EVENEMENTIELS	18
VIII	GESTION DE L'HALTEROPHILIE	18

RAPPORT FINANCIER

RAPPORT FINANCIER 2021 DU TRESORIER

I	RESULTATS DE L'EXERCICE	20
II	LES AFFECTATIONS ET LES FONDS ASSOCIATIFS	21

QUI SOMMES-NOUS ?

ROLE ET MISSIONS DU CTOS DE NOUVELLE-CALEDONIE	23
---	-----------

RAPPORT D'ACTIVITES



Rapport d'activités 2021 de la Secrétaire Générale

I VIE ASSOCIATIVE

Réunions de bureau exécutif

6 réunions les 25/02, 22/06, 22/07, 23/09 (visio), 18/11 et 16/12/2021.

A noter que toutes les réunions du bureau exécutif sont élargies aux autres membres du CA qui souhaitent y participer.

Réunions du Conseil d'administration (CA)

9 réunions les 13/02, 18/03, 13/04, 8/06, 5/08, 2/09, 12/10, 2/11 et 2/12/2021.

D'autres réunions de CA moins formelles ont été organisées sur des thématiques spécifiques.

Commissions du CTOS

Conformément à l'article 14 du règlement intérieur du CTOS, le CA avait décidé la création des commissions suivantes :

- Commission des athlètes présidée par Typhaine QUERE ;
- Commission « Terre de Jeux Paris 2024 » présidée par Christophe DABIN ;
- Commission « Sport scolaire-sport fédéral et carte passerelle » présidée par Hugues DAVY ;
- Commission des Jeux du Pacifique présidée par Marion ROUMAGNE ;
- Commission « CRIB, soutien aux ligues et financement du sport » coprésidée par Jean-Jacques ANNONIER et Olivier RAZAVET ;
- Commission des officiels techniques présidée par Noha TETUANUI ;
- Commission médicale et sport-santé présidée par le docteur Marc BARRE.

AG du 24 avril 2021



Cette AG s'est déroulée dans l'hémicycle de l'assemblée de la province Sud. Outre les présentations et votes statutaires, elle a permis de se projeter sur les années à venir et notamment sur l'avenir du CISE, mais également d'honorer 3 Présidents de ligues et comités à la longévité exceptionnelle : M. Serge HUGUON, M. Jean-Pierre LEROUX et M. Jean-Christian LERANDY. Un hommage a également été fait au parcours de Pierre FOREST avant son départ en retraite.



AG du 16 mai 2020 et recours lié

A la suite de l'AG électorale du 16 mai 2020, M. Paul POANIEWA, après avoir contesté les élections par voie de presse, a assigné à jour fixe le CTOS et M. Christophe DABIN devant le tribunal de première instance de Nouméa. Par son jugement rendu le 28 septembre 2020, le tribunal a débouté M. Paul POANIEWA de l'ensemble de ses demandes et l'a condamné à verser 120.000 F au CTOS et 120.000 F à M. Christophe DABIN au titre de l'article 700 du code de procédure civile. M. Paul POANIEWA a fait appel de cette décision au début du mois de février 2021 et l'audience de la Cour d'Appel s'est tenue le 11 avril 2022. Le jugement a normalement été mis en délibéré. Quels que soient les rendus de cet appel, cette procédure aura coûté beaucoup d'énergie aux élus et permanents du CTOS et aura été un frein à l'unité nécessaire du mouvement sportif pour affronter les différents défis qui l'attendent.

Ateliers pratiques, soirées thématiques

Conformément aux engagements pris, l'équipe du CTOS a organisé des soirées thématiques et autres ateliers pratiques sur des sujets divers. Le programme de ces rendez-vous appréciés a été stoppé dans son élan par le confinement décrété à compter du 7 septembre et les restrictions sanitaires qui s'en sont suivies.



II RELATIONS AVEC LES MEMBRES

Les référents “discipline”

Les référents désignés au sein du CA du CTOS ont pour mission de maintenir des liens privilégiés avec les disciplines qui leur sont affectées, de faire remonter les besoins, demandes et observations des dirigeants de ces disciplines et de diffuser les informations et directives du CTOS. Un suivi des compétitions et des manifestations avec une présence sur le terrain est effectif dans la mesure du possible et permet aux élus du CTOS d'être au plus proche des réalités de nos sportifs et de nos dirigeants.

L'idée est de permettre une meilleure intercommunication, et pour le CTOS de répondre au mieux aux attentes de ses membres mais également de tendre vers une meilleure cohésion du mouvement sportif.



Info ligues

Afin de renforcer la communication envers nos membres et rendre compte de nos activités, nous avons adressé trois courriers d'informations aux ligues, comités et fédérations en février, août et décembre 2021.

Soutien dans la gestion associative

C'est un objectif fort de la mandature et ce secteur a été renforcé pour répondre aux besoins.

L'équipe du CTOS est intervenue en soutien aux bénévoles et à leurs structures notamment sur les sujets suivants :

- Création et utilisation du « compte asso » dans le cadre de la campagne de financement de l'Agence Nationale du Sport (ANS) ;

- Aide dans le montage des dossiers ANS ;
- Elaboration du projet de performance ;
- Volontaires au service civique ;
- Accompagnement individualisé : juridique (révision, interprétation des statuts notamment), préparation et tenue d'assemblées générales ordinaires et extraordinaires, Plans Sportifs Fédéraux, finances, mécénat et parrainage, relations avec les Fédérations Françaises et les Fédérations Océaniques sont les thèmes récurrents de nos interventions.



“ Accompagnement de 21 ligues, 8 clubs PS et 4 clubs PN ”

Participation aux assemblées générales (AG)

Dans la mesure des disponibilités des membres du conseil d'administration, le CTOS essaye de participer aux AG de ses membres lorsqu'il y est invité.

Cas particulier du comité régional des body builders de NC

Statu quo sur ce dossier. Le CTOS doit relancer la Fédération Française de Force, délégataire pour le culturisme afin de trouver, sans doute avec l'appui du CNOSF, un accord acceptable entre les différentes parties dans le meilleur intérêt du sport calédonien en général, et du bodybuilding en particulier.

Mutualisation et services aux membres

• Avances de trésorerie :

Le CTOS a consenti des avances de trésorerie à certaines structures pour pallier aux versements tardifs de subventions et permettre ainsi aux disciplines demandeuses de réaliser leurs actions. Les ligues et comités concernés ont remboursé les sommes dues. A ce jour, seul le CPOSS présente un solde débiteur et a sollicité un étalement du remboursement de sa dette.

• Gestion de la Maison du Sport Roger Kaddour :

Le CTOS assure la gestion du bâtiment appartenant à la Nouvelle-Calédonie et la mise à disposition des salles de réunions.

• Mise à disposition de la flotte de véhicules et matériels divers :

En 2021, le contexte sanitaire a induit une réduction des demandes de prêt de véhicules. Le fait marquant de l'année est le vol et la destruction de notre minibus le plus récent (Ford Transit) lors d'un prêt dudit véhicule. Le véhicule classé « épave » a été vendu en fin d'année, mais le dossier est toujours en litige en termes d'assurance, l'effraction chez le bénévole responsable du véhicule ce week-end-là n'ayant pas été constatée. Onze disciplines (5 en 2020) ont sollicité et bénéficié d'un minibus mis gracieusement à la disposition des ligues, comités et fédérations. La situation générée par la crise sanitaire n'est pas étrangère à la faible utilisation car seuls 98 jours d'utilisation ont été comptabilisés (75 en 2020).

• Rappel des conventions commerciales avec Aircal et Air France :

Le poste « transport » impactant considérablement les budgets des clubs, comités, ligues et fédérations, des conventions commerciales signées par le CTOS permettent au mouvement sportif de bénéficier d'avantages tarifaires et pratiques. L'impact a été fortement réduit en 2021

comme en 2020 du fait de la situation sanitaire et des restrictions liées. Il nous faut renouveler la convention avec Aircal pour les prochaines années.

- **Gestion des volontaires au service civique :**

Le CTOS a obtenu un agrément « parapluie » auprès de l'Agence du service civique et peut en faire bénéficier les ligues, comités et fédération. Le CTOS soulage ainsi ces structures des démarches administratives contraignantes liées à ce dispositif et leur fait bénéficier de jeunes volontaires. Le football, le cricket, l'escalade, le handball et en interne le CISE en ont bénéficié en 2021.



- **Comptabilité et commissariat aux comptes :**

En relation avec le commissaire aux comptes du CTOS, nous avons envisagé de pouvoir proposer la mise en place d'une mutualisation de la gestion comptable de tout ou partie de nos membres, voire le commissariat aux comptes. Après avoir approché des retraités des professions comptables afin de solliciter des prestations bénévoles, notre commissaire aux comptes a malheureusement essuyé une fin de non-recevoir.

La solution envisagée serait la mutualisation entre structures intéressées d'un emploi d'aide-comptable à travers le groupement d'employeurs sport et loisirs sud (GESLS) qui permettrait de présenter des comptes soumis ensuite à contrôle, ajustements et validation par les comptables agréés, réduisant ainsi les coûts.

- **Médiation :**



Dans la délibération 251 du 16 octobre 2001 (article 23), il est confié au Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie la capacité, à son initiative ou à la demande d'une partie en conflit, d'assurer une mission de médiation dans les litiges sportifs.

La médiation est un processus confidentiel, destiné à limiter les tensions et résoudre les difficultés relationnelles par voie amiable. Elle relève d'une démarche volontaire et fait appel à un facilitateur (le médiateur), neutre, impartial et sans pouvoir décisionnel, qui engage les parties à trouver par elles-mêmes une solution équitable et durable tout en veillant à préserver les relations humaines.

Depuis mars 2021, Sylvaine DURAND (chargée de mission et de médiation au CTOS-NC) suit à l'Université de la Nouvelle-Calédonie un cursus de formation menant au Diplôme d'Université « prévention et règlement des différends ». Financée par le FIAF, cette formation de 228 heures vise à développer les aptitudes au processus de médiation et de négociation dans le but de prévenir ou de régler des différends.

III FONCTIONNEMENT ET ADMINISTRATION

CTOS - Maison du Sport

- **Comité de gestion de la Maison du Sport :**

Le CTOS assure la gestion du bâtiment et les différents occupants participent aux frais de fonctionnement au prorata des surfaces qu'ils occupent. Le CTOS s'est attaché à réduire les frais supportés par les occupants.

- **Maintenance et travaux :**

Des travaux de réfection de la toiture ont été menés à notre demande par la Nouvelle-Calédonie, propriétaire de l'immeuble.

CTOS - CISE

Comme discuté lors de l'AG du 24 avril 2021, le dossier de la continuité des activités du CISE a été une préoccupation majeure des administrateurs du CTOS. Après maintes sollicitations auprès des différentes collectivités impliquées, et suite à notre annonce de fermeture du CISE au 31/12/2021, le gouvernement a réagi et a réuni les 3 provinces, la ville de Dumbéa et le CTOS pour trouver des solutions à la pérennisation de cet outil de développement. Les réunions de travail se sont enchaînées pour établir un projet d'établissement autour duquel toutes les parties se retrouveraient au sein d'une structure juridique de gestion qui pourrait prendre la forme d'un GIP.

Le CTOS a été sollicité pour assurer la transition et le maintien des activités avant la mise en place de cette nouvelle structure. Des garanties lui ont été données au niveau budgétaire pour assurer le fonctionnement de la structure pendant cette transition. Le travail se poursuivra en 2022 jusqu'à la transmission du CISE à la nouvelle entité.

Les autres faits marquants relatifs à la gestion de cet équipement en 2021 sont les suivants :

• **Les suites de la réquisition du CISE comme centre de quarantaine en 2020 et indemnisation afférente :**

Comme indiqué lors de la précédente AG du CTOS, un désaccord était intervenu avec le gouvernement concernant le montant de notre indemnisation pour la réquisition du CISE par le président du gouvernement du 11 février au 26 juin 2020 dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19.

Le montant de l'indemnité a donc été déterminé unilatéralement par le Gouvernement par voie d'arrêté conformément à l'article 22 de la délibération n°24/CP du 11 avril 2020. Le CISE a ainsi perçu la somme de 3.767.726 XPF (sur les 13.833.794 XPF sollicités).

• **Le litige avec l'académie de rugby :**

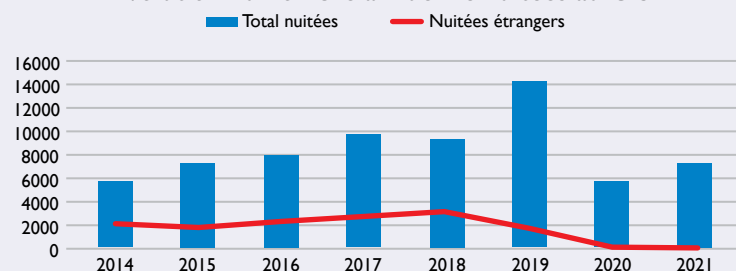
Le Tribunal de Première instance de Nouméa a, en date du 12 juillet 2021, condamné l'académie de rugby du Pacifique Sud à payer au CTOS la somme de 14.493.981 XPF augmentée des intérêts au taux légal à compter du 14 janvier 2020 ainsi que la somme de 100.000 XPF en application de l'article 700 du code de procédure civile. La procédure de recouvrement a abouti à la conclusion, par les huissiers, de l'insolvabilité de cette association, qui n'a aucun actif et aucun compte bancaire. Ces sommes ne seront donc jamais récupérées, et les engagements pris (notamment à travers la presse) et non tenus, par le président de l'association Willy TAOFIFENUA, ne l'honorent pas.

Par prudence, la créance avait déjà été provisionnée à 100% dans les comptes 2020.

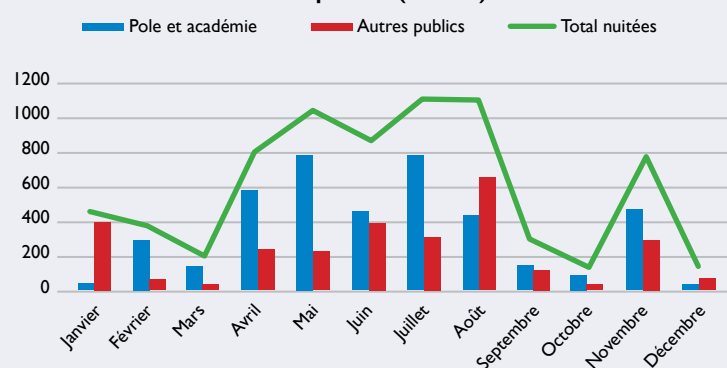
• **La maintenance et l'amélioration des installations :**

Des travaux de maintenance réguliers ont été assurés par le personnel du CISE et des prestataires extérieurs lorsqu'il s'agit de travaux plus importants ou plus techniques.

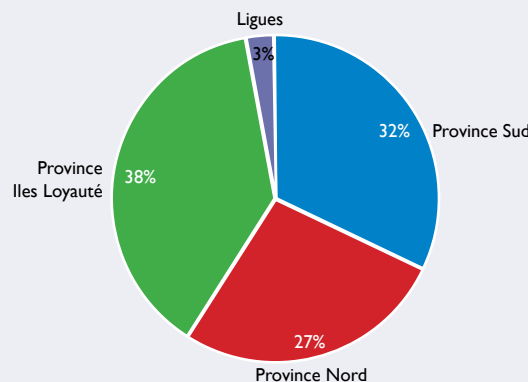
Evolution du nombre annuel de nuitées au CISE



Occupation (nuitée) 2021



Répartition des usagers en hébergement de passage



• **La fréquentation du CISE en chiffres :**

Les 2 confinements et les reprises poussives et très progressives des activités et compétitions sportives ont durement impacté la fréquentation du CISE en 2021.

Au niveau des structures en résidence, le pôle handball et l'académie de football ont maintenu leurs effectifs en 2021.

Ressources humaines :

Avec le départ volontaire de Natsumi WAINEBENGO en juin 2021, une réorganisation a été opérée aussi bien au CISE qu'au CTOS Siège. La répartition des effectifs s'établit comme suit :

- 6,2 ETP affectés au siège (Maison du Sport Roger Kaddour) ;
- 6,1 ETP affectés au CISE ;
- 0,2 ETP affecté au comité de gestion.

Il convient de noter que les salariés ont exceptionnellement renoncé à leur prime de fin d'année sur demande du bureau exécutif au regard de la situation financière du CTOS. Qu'ils en soient remerciés.

Service civique :

Onze jeunes volontaires au service civique ont été engagés par le CTOS pour venir en appui à la fédération calédonienne de football (3), au comité régional d'escalade (2), au comité de cricket (2) et au CISE (4) pour l'encadrement des jeunes résidents de l'académie de football ainsi que des pôles de handball et de karaté.

IV ACTIVITES LIEES AU PLAN SPORT ET TERRITOIRE (PST)

IV. 1 Sport & Education et Citoyenneté

• Journée olympique :

Organisation conjointe USEP – CPOS Nord – CPOS Sud avec le soutien du CTOS

- 24 juin au complexe sportif de Koumac : 11 classes de Poum, Ouégoa, Voh, Kaala-Gomen et Koumac – 200 enfants - 14 ateliers d'activités
- 29 juin au stade municipal de Poindimié : 6 classes de Canala, Kouaoua, Houailou, Touho et Hienghène – 120 enfants - 10 ateliers d'activités
- 9 juillet au complexe d'Auteuil à Dumbéa : 19 classes du Grand Nouméa – 371 enfants - 20 ateliers d'activités ; Travaux en classe puis activités sportives : promouvoir les valeurs de l'olympisme.



• Promotion du sport au féminin :

✓ Féminisation des instances dirigeantes sportives

Le programme OPT-NC « Les Ailes du Sport » a pour vocation d'encourager l'accès des femmes bénévoles aux instances dirigeantes des associations sportives. L'objectif poursuivi est d'augmenter la présence féminine dans les organes décisionnels des ligues et des clubs (conseils d'administration, bureaux, commissions, etc...) dans les prochaines années. Le soutien porte sur la mise en oeuvre de dispositifs d'accompagnement afin de donner envie et confiance aux femmes de se lancer en renforçant leurs compétences en gestion et en leadership. Ce programme



visé également à créer une communauté de futures dirigeantes dans le milieu sportif et promouvoir la bonne gouvernance.

Déroulement du programme

Le programme OPT-NC « Les Ailes du Sport » est axé sur la mise en confiance par :

- L'information ;
- La formation ;
- L'échange ;
- Le partage d'expériences ;
- La mise en place d'un réseau.

Organisé sous la forme d'ateliers de groupe, l'apport des concepts théoriques est largement complété par des mises en situation, des exemples rencontrés sur le terrain et des échanges.

Durée du programme et thématiques couvertes

Le programme OPT-NC « Les Ailes du Sport » s'est déroulé entre le 22 avril et le 26 juin 2021.

D'une durée totale de 42 heures en présentiel, ce programme a nécessité de la part des stagiaires un travail personnel complémentaire pour la restitution d'un cas pratique.

Pour acquérir les connaissances et les savoir-faire nécessaires à l'exercice de responsabilités au sein des associations, le programme a couvert les thématiques suivantes :

- Gestion associative (8h) – Intervenant : Abédias Trindade de Abreu ;
- Gestion financière des associations (4h) - Intervenant : Anne Perrier ;
- Conduire et développer un projet associatif (7h) - Intervenant : Christelle Thirion-Lacroix ;
- L'expression en public (8h) - Intervenant : Sophie Guerin ;
- Freins à la prise de responsabilités & incarner le leadership (8h) - Intervenant : Paul Deligny ;
- Cas pratique : transférer, appliquer et adapter les principes théoriques à sa propre organisation sportive (restitution des travaux 7h, hors travail personnel complémentaire) - Intervenantes : Anne Perrier et Sophie Guérin.

Partenaires de l'opération

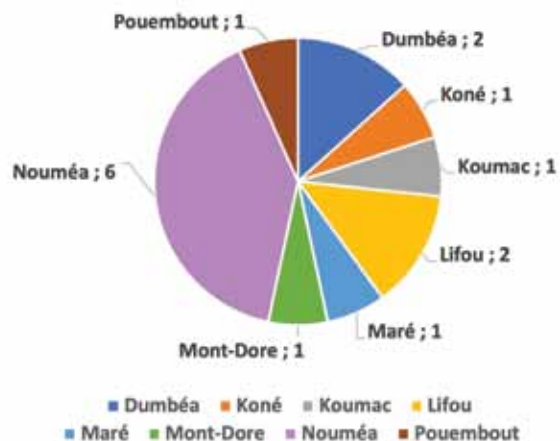
Le CTOS-NC a piloté le programme OPT-NC « Les Ailes du Sport » en étroite collaboration avec l'Office des Postes et Télécommunications de Nouvelle-Calédonie (OPT-NC). L'Agence Nationale du Sport (ANS) ainsi que la ville de Dumbéa ont également contribué à la réalisation de ce programme.



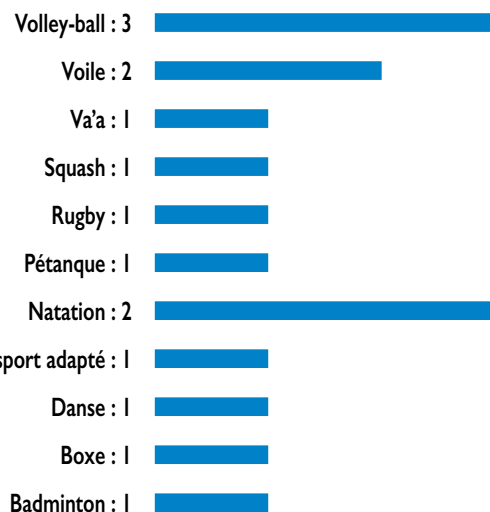
Les lauréates

À l'issue d'un appel à candidatures, le comité de sélection – composé de représentants des partenaires de l'opération – a retenu 15 lauréates. Issues des 3 provinces, elles sont engagées dans des associations représentant 11 disciplines.

Lieu de résidence des lauréates :



Disciplines :

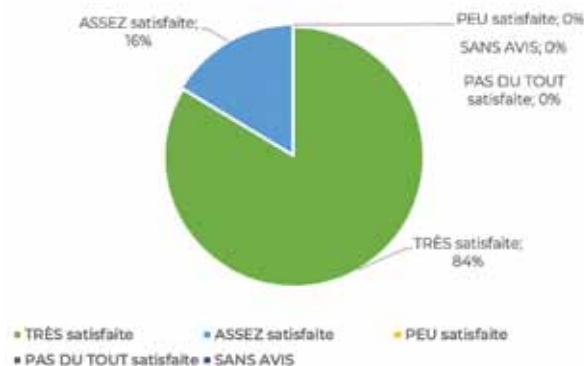


Questionnaire de satisfaction

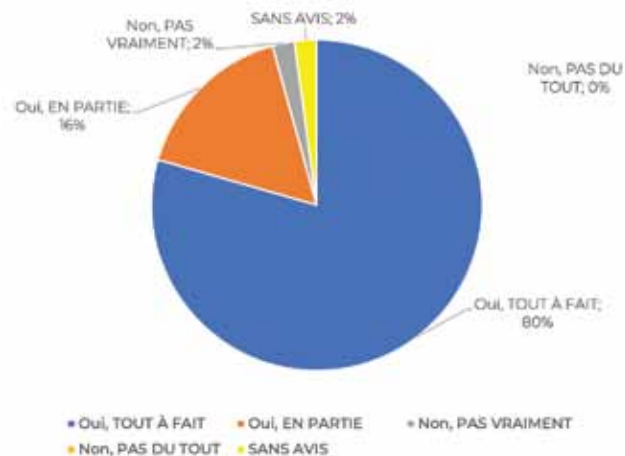
À l'issue de chaque session, les lauréates ont répondu à un questionnaire afin d'évaluer leur degré de satisfaction et leur appréciation concernant les modules proposés :

- 84 % sont globalement « très satisfaites » des modules proposés ;
- les modules suivis améliorent « tout à fait » leurs compétences pour 80 % d'entre elles ;
- ces nouvelles compétences seront « tout à fait » applicables dans leur association pour 87 % d'entre elles.

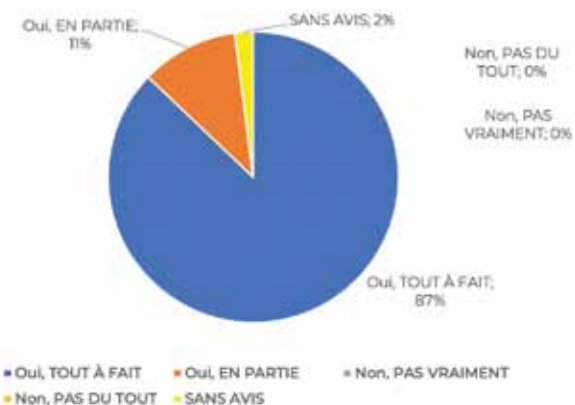
Degré de satisfaction globale concernant les modules proposés



Les modules suivis améliorent-ils vos compétences ?



Ces nouvelles compétences vont-elles être applicables dans votre association ?



✓ Féminisation des fonctions d'encadrement technique sportif (bénévole ou professionnel) et d'arbitrage



En faveur de la mixité dans le sport, les bourses OPT-NC « Les Ailes du Sport » ont pour vocation d'encourager l'accès des femmes aux fonctions d'encadrement technique sportif (bénévole ou professionnel) et d'arbitrage. L'objectif est d'encourager les femmes à suivre des formations leur permettant d'accéder aux fonctions liées à l'entraînement, la préparation physique ou mentale, l'arbitrage, etc. Le soutien porte sur l'attribution d'une aide financière permettant de couvrir partiellement ou en totalité les frais de formation et des frais annexes.

Projets de formation retenus

Sur les 11 dossiers de demande de bourses déposés, le comité de sélection (composé des représentants des partenaires du dispositif) a retenu les projets de formation de 9 candidates. Le montant total alloué pour les bourses s'élève à 1 200 000 F CFP.

Contrat d'engagement

Le versement de l'aide accordée au titre de la bourse OPT-NC « Les Ailes du Sport » est subordonné à la signature d'un contrat d'engagement entre le CTOS-NC et la bénéficiaire. Ce document définit les droits et engagements de chaque lauréate ainsi que les sanctions possibles en cas de non-respect de ces engagements, d'abandon sans motif légitime connu ou d'exclusion définitive de la formation.

• Sport Girl Challenge :

Annulation en raison des restrictions liées à la crise sanitaire de la 3ème édition de cette manifestation prévue du 11 au 15 octobre 2021 à Bourail.

• Rôle éducatif du sport comme outil de prévention de la délinquance :

- ✓ Adhésion aux groupements d'employeurs sport et loisirs (GESL) du Nord et du Sud ;
- ✓ Implication dans le PTSPD à travers la gouvernance des GESL ;
- ✓ Développement des activités sportives par des éducateurs au service d'un public cible.

• Engagement des jeunes à travers le service civique :

- ✓ Travail en relation avec la cellule dédiée au Haussariat ;
- ✓ Obtention par le CTOS d'un agrément collectif englobant l'ensemble des ligues, comités et fédération ;
- ✓ Incitation des ligues, comités et fédération à accueillir des jeunes volontaires au service civique ;
- ✓ Décharges des formalités administratives pour les ligues, comités et fédération.

• Lutte contre les violences sexuelles :

- ✓ Action de la nouvelle équipe du CTOS : politique de prévention contre toute forme d'abus ;
- ✓ Relayer et mettre en oeuvre la volonté du Ministère des sports ;
- ✓ Travail engagé avec la DJSNC et l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels sur cette thématique ;
- ✓ Volonté d'actions mutualisées avec l'ensemble des acteurs grâce à une enveloppe financière ANS dédiée ;
- ✓ Intervention de l'association « Colosse aux pieds d'argile » lors de 2 soirées thématiques à Nouméa et à Koné ;
- ✓ Elaboration du plan d'actions avec :
 - o le recrutement d'un coordinateur à temps partiel par le biais du GESLS et de 2 jeunes volontaires au service civique « génération 2024 » ;
 - o la venue d'une représentante de l'association « Colosse aux pieds d'argile » en avril-mai 2022 pour une vingtaine d'interventions et l'adaptation des supports pédagogiques au contexte local.



IV. 2 Sport & Professionnalisation

Depuis 2014, 73 stagiaires diplômés / 76 formés soit 96% de réussite ;

100% des stagiaires BPJEPS vont au bout de leur formation et se présentent aux examens ;

0% d'abandon en 7 ans ;

8 journées de formation des bénévoles assurées en 2021 hors « Les Ailes du Sport » et Trajectoire Performance ;

216 stagiaires ;

36 disciplines touchées.

Formations professionnelles BPJEPS 2021

• Clôture de la formation BPJEPS Activités Aquatiques et de la Natation (AAN)

Le confinement de 2020 a conduit le CISE à prolonger la formation BPJEPS AAN jusqu'en mars 2021, afin de permettre les dernières évaluations de rattrapage de 4 stagiaires. A l'issue de ces nouvelles épreuves, 2 stagiaires supplémentaires obtiennent le titre de « maître-nageur sauveteur » portant ainsi le taux de réussite de cette promotion à 71%.

• Lancement d'un BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT)

Après un processus de sélections qui aura duré près de 4 mois en raison du 1er confinement de 2021, et engendré un report du début de la formation, 16 stagiaires ont intégré ce BPJEPS APT qui nécessite encore plus de polyvalence technique et pédagogique par la nature de ses évaluations. C'est pourquoi le CISE a fait appel à une grande diversité d'intervenants ponctuels tout en multipliant les partenariats avec le mouvement sportif (Escalade, Tir à l'arc, Cyclisme, Athlétisme, Football, Handisport).

Cette formation repose sur un financement mixte par l'obtention d'un marché public de la Nouvelle-Calédonie, la participation de la province des Iles et un autofinancement pour 40% des stagiaires.

Cette situation témoigne de la technicité accrue des opérations de formation professionnelle, dans un secteur où le CTOS est concurrencé par de nouveaux acteurs à la recherche de financements publics.

Cette promotion n'a pas été épargnée par les aléas sanitaires ! Aussi, l'équipe de formateurs et les stagiaires ont dû s'adapter au second confinement et à une reprise très progressive des activités sous protocoles sanitaires de leurs structures de stage. De ce fait, les conditions d'évaluations ont été bien souvent modifiées ou reportées générant quelques inquiétudes et un investissement supplémentaire. Un travail commun CTOS-CISE/DJSNC a permis de traiter ces situations au cas par cas, avec bienveillance, le contrôle continu n'existant pas dans les BPJEPS. La fin de cette formation est programmée pour avril 2022 et un nouveau cursus devrait débuter en juin 2022, comme cela avait été prévu.

Chiffres clés BPJEPS APT21 :

16 stagiaires BPJEPS en 2021 dont 3 sont en demi-formation
18% de féminines

7 financés par la Nouvelle Calédonie - 3 par la Province des Iles - 6 à titre individuel (financement privé)

1 résident de la province Nord, 2 des Iles, 13 du Sud



Focus sur le métier de formateur : depuis 2013 l'activité de formateur à titre professionnel nécessite un agrément délivré par la DFPC-NC justifiant d'une expérience technique professionnelle et d'une formation à la pédagogie applicable aux adultes. Les diplômés du MJS ou STAPS et les qualifications fédérales ne donnent pas de droit à cet agrément obligatoire pour obtenir le concours financier des collectivités ou du FIAF.

• Collaboration à d'autres formations professionnelles ou projet de formation :

Cette année le chef de projet formation du CTOS aura participé à différentes actions :

- ✓ Jury final de la Formation Brevet Moniteur Football (BMF) 2021 avec la FCF ;
- ✓ Sélection d'entrée en formation du BMF 2022 ;
- ✓ Réunions de mise en place de la formation Campus 2023 avec la FFR ;
- ✓ Visioconférences relatives à la mise en place d'une partie du DEJEPS Tennis avec la Ligue Calédonienne et l'IFT de Roland Garros ;
- ✓ Visioconférences avec l'Ecole Nationale de Voile concernant le DEJEPS Outre-mer Voile en distanciel.

Ces collaborations sont à rechercher car elles permettent d'envisager de nouvelles formations que la Nouvelle-Calédonie ne peut mener seule par manque de ressources humaines ou financières sur le territoire. Force est de constater que les modèles développés en Métropole s'éloignent de plus en plus de la réglementation locale, ce qui « bride » les déclinaisons sur le territoire.

• Formation à la préparation mentale :

Deux collaborateurs du CTOS ont suivi une formation à distance en préparation mentale.

L'objectif de cette démarche est le conseil et l'accompagnement des entraîneurs des sélections calédoniennes dans l'appréhension de la dimension mentale dans leur projet de performance et leurs entraînements, à la suite des interventions de l'INSEP sur le sujet.

• Formation des entraîneurs calédoniens :

4 actions du calendrier de formation du CTOS 2021 ont concerné la dimension performance sportive :

- ✓ 1 soirée thématique sur le plan de performance en partenariat avec l'INSEP ;
- ✓ 1 atelier pratique sur l'évaluation des qualités physiques et de la charge d'entraînement animé par Raphaël Steyer ;
- ✓ 2 ateliers sur le développement des qualités de « Force » animés par Quentin Mattei.



L'effort de formation sur la conception des stratégies d'entraînements et l'amélioration de l'état de forme des sportifs calédoniens, qui sont des piliers de la performance sportive, sera poursuivi en 2022 afin de préparer au mieux localement les diverses échéances pour nos Cagous.

• Formation Trajectoire Performance :

L'accompagnement des ligues, comités et fédération dans l'établissement de leur projet de performance est un des axes majeurs de la convention qui lie le CTOS, l'INSEP et la Nouvelle-Calédonie, et une priorité pour les élus du CTOS. Le contexte sanitaire et les restrictions de déplacement ont conduit à la mise en place d'une nouvelle manière d'intervenir auprès des entraîneurs et des managers de disciplines.

De ce fait, un cursus de formation spécifique à la Nouvelle-Calédonie a été proposé à titre expérimental à 5 ligues en 2021. Dans une volonté de dépasser le format habituel des visioconférences et d'accompagner les participants dans la conception et la mise en place de leur projet « sur

leur terrain », une alternance des temps collectifs avec des intervenants de l'INSEP ou de fédérations ainsi que des séquences d'accompagnement avec des personnes ressources sur le territoire ont rythmé cette première édition de Trajectoire Performance.

Les confinements et les protocoles de retour progressif aux activités ont impacté cette première formation qui doit s'achever en avril 2022 par une présentation des projets de performance auprès d'un panel de l'INSEP, puis d'un retour d'expériences auprès du mouvement sportif calédonien.

L'objectif recherché sur les prochaines années est d'accompagner l'ensemble des ligues, comités et fédération dans l'élaboration d'un projet de performance.

IV. 3 Sport & Santé et Bien-être

En 2021, grâce notamment au soutien financier de l'Agence Sanitaire et Sociale de Nouvelle-Calédonie, le CTOS a poursuivi ses actions portant sur 3 grands axes :

• La sensibilisation aux bienfaits de l'activité physique et sportive et à une bonne hygiène de vie pour sa santé :

- ✓ Participation aux groupes de travail du Baromètre Jeunes (ASS-NC) ;
- ✓ Animation d'un atelier sport-santé lors de la journée Olympique, organisée par le CPOSS, sous forme d'un parcours sportif avec une sensibilisation aux boissons sucrées ;
- ✓ Animation de la commission médicale et sport-santé du CTOS ainsi que de l'onglet du site internet « sport & santé bien-être » et de la page Facebook « sport-santé CTOS-NC » ;
- ✓ Diffusion de supports aux acteurs du sport, de la vie associative et de la jeunesse dans le cadre d'animations d'ateliers ;
- ✓ Mise en place d'un partenariat avec la BNC pour proposer aux salariés des activités physiques et sportives au sein de nos associations le matin avant le travail, le temps de midi et le soir.

37 clubs et 1 ligue
ont proposé des créneaux

102 séances d'initiation
ont été dispensées

58 salariés
ont bénéficié du dispositif

• Le développement des offres sportives tout public de loisir, bien-être et santé :

- ✓ Accompagnement, soutien méthodologique et logistique aux associations souhaitant ouvrir leur discipline aux publics souhaitant se (re)mettre au sport ;
- ✓ Accompagnement des clubs pour répondre à des appels à projets ou demandes de subventions (notamment l'ANS) ;
- ✓ Coordination du partenariat avec l'ASS-NC et soutien des projets sport-santé émanant des ligues, comités et clubs ;

- ✓ Construction d'un partenariat avec les bailleurs sociaux et des ligues autour du projet « du sport dans mon quartier » avec pour objectif d'inscrire le sport comme outil d'inclusion, d'égalité et de solidarité.

• La formation des acteurs sportifs par l'enrichissement de leurs connaissances et renforcement de leurs compétences à la dimension sport-santé :

- ✓ Mise en place d'un module sport-santé au sein de la formation BPJEPS APT 2021-2022 ;
- ✓ Mise en place d'un atelier pratique « sport-santé » sur une matinée au CISE sur « l'entretien motivationnel à la reprise d'une activité physique et sportive » ;
- ✓ Poursuite du travail engagé avec la Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports de la Province Sud dans le cadre de la mise en oeuvre du projet FEJ concernant les 6-14 ans éloignés de la pratique afin de lutter contre la sédentarité et la prise de poids, en agissant notamment sur la formation des intervenants ;
- ✓ Réunions préparatoires avec le groupe CIPAC afin de redéfinir les actions mises en oeuvre dans le cadre du partenariat sur les thématiques du sport en entreprise et la montée en compétences des bénévoles intervenant sur des créneaux sport-santé.



IV. 4 Sport & Politiques publiques et haut niveau

Relations institutionnelles :

La nouvelle équipe du CTOS s'est attachée dès son élection à établir des relations privilégiées avec les institutions.

AU NIVEAU LOCAL

• Etat :

Des relations régulières se sont instaurées avec les services de l'Etat, notamment avec M. Jules HMALOKO, secrétaire général adjoint, et le cabinet du Haussaire.

L'ANS a été au coeur des échanges, mais également la valorisation du bénévolat à travers l'attribution des médailles de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Pour rappel, l'ANS est le 1^{er} financeur du sport en Nouvelle-Calédonie et l'unique financement public pour le CTOS et la plupart des ligues et comités en 2021.

• Nouvelle-Calédonie :

✓ Réunions mensuelles avec le GNC et la DJSNC

Après la période de flottement qui a précédé l'installation du 17^{ème} gouvernement, les rencontres se sont multipliées avec le membre en charge des sports, M. Mickaël FORREST, son chef de cabinet, Marcel UNE et Grégory ARMIEN, le directeur Jeunesse et Sports, dès sa nomination au 1^{er} septembre.

Les sujets n'ont pas manqué, mais le financement du mouvement sportif et les propositions que nous avons faites dès notre 1^{ère} rencontre ont permis des avancées sur ce dossier central.

Des réunions et échanges très réguliers ont été mis en place avec le membre du gouvernement et ses équipes, afin de traiter des dossiers d'actualité liés notamment à la crise sanitaire, comme des sujets de fonds.

✓ Réunions avec le gouvernement en collégialité

A la demande du membre du gouvernement en charge des Sports, nous avons été reçus le 27 octobre 2021 par le gouvernement lors de sa réunion hebdomadaire en

collégialité pour présenter les enjeux d'une participation de la Nouvelle-Calédonie aux Mini-Jeux Saipan 2022 et aux Jeux du Pacifique Honiara 2023.

✓ Autres secteurs du gouvernement

Des échanges et réunions ont également été organisés avec différents secteurs du gouvernement.

Nous avons en outre répondu à leurs différentes sollicitations afin de valoriser le mouvement sportif, sa réactivité et les valeurs qu'il porte.

✓ Commission des sports du congrès

Les rencontres et échanges avec Madame Muriel MALFART-PAUGA, présidente de la commission des sports du congrès, ont permis notamment de faire émerger un projet en lien avec les bailleurs sociaux pour le développement de la pratique sportive fédérale, au sein des quartiers éloignés des équipements sportifs.

• Provinces :

Les échanges se sont multipliés avec les trois provinces autour de différents dossiers : financement, mutualisation, soutien économique aux associations lors de la crise COVID, CISE, reprise des activités sportives post-confinement, etc.

• Communes :

Le CTOS entretient des contacts avec les élus en charge du sport et avec leur service des sports. Ces relations sont plus régulières avec les communes labellisées « Terre de Jeux 2024 » et centres de préparation aux Jeux de 2024.

• Commission territoriale de l'ANS :

Le travail préparatoire à cette commission, certes laborieux, a néanmoins permis de s'accorder, en étroite collaboration avec les provinces et les services de la DJSNC, sur les orientations allouées à la part territoriale et la répartition des crédits globalement en augmentation par rapport à 2020.

La commission territoriale, co-présidée par M. le Haut-commissaire et le président du CTOS, a entériné la répartition des 200 MF de la part territoriale destinée aux clubs, comités, ligues et fédération. En y rajoutant les crédits fléchés sur les autres parts (équipement, haut-niveau, etc.), force est de constater que l'Etat est le premier financeur du sport calédonien après le bénévolat.

• Autres établissements publics :

✓ Médipôle

Des relations se sont instaurées avec le Médipôle et le CTOS a apporté son soutien à la structure et à son personnel lors de la crise sanitaire et le confinement du mois de septembre. Ainsi, une trentaine de personnes a répondu bénévolement à l'appel des Cagous pour venir en soutien logistique au personnel au plus fort de la crise. D'autre part, le CISE a mis en place avec différents partenaires un camp de vacances réservé aux enfants du personnel du CHT pour répondre à une problématique de garde.

✓ CCI

Suite à la rencontre en 2020 entre les instances dirigeantes de la CCI et du CTOS, un travail conjoint a été mené afin de répondre ensemble à une recherche de centre de formation émanant de Campus 2023 pour la mise en place d'une formation de « chef de projet évènementiel ». Ce travail conjoint n'a pas abouti, mais les relations se sont tissées avec une volonté de collaboration notamment sur cette thématique de la formation.

✓ Bailleurs sociaux

Un travail a été entrepris avec les 3 bailleurs sociaux (SIC, FSH, SAEM AGGLO) et certaines disciplines ciblées pour la mise en oeuvre d'un projet d'implantation de pratiques sportives fédérales au coeur de certains quartiers sociaux carencés en termes d'infrastructures, d'offres de pratiques sportives et de tissu associatif.

✓ CAFAT

Un travail a été entrepris avec la branche « Prestations familiales » de la CAFAT pour une prise en charge du coût d'une licence sportive fédérale annuelle des ayants-droits de moins de 21 ans. Ce travail a permis la mise en place d'un « passportif » avec un budget de la CAFAT qui reste à déterminer. Les modalités de mise en oeuvre sont à l'étude au niveau des services de la CAFAT.

✓ SECAL

Un travail a été entrepris avec la SECAL sur le volet aménagement du territoire afin d'explorer les différentes possibilités d'implantation foncières d'équipements sportifs, notamment dans le Grand Nouméa.

AU NIVEAU NATIONAL

Malgré les restrictions imposées en termes de déplacement, l'équipe du CTOS a multiplié les échanges par visioconférence avec les équipes du CNOSF ainsi que celles de l'INSEP, et

de manière plus ponctuelle avec l'ANS, Paris 2024, la DIGES (Direction Interministérielle aux Grands Evénements Sportifs) ou encore, à la demande de ligues ou comités, avec certaines fédérations françaises. Le président du CTOS a été nommé membre de la commission des territoires du CNOSF et participe régulièrement aux réunions de ladite commission en vidéoconférence.

AU NIVEAU REGIONAL

Les échanges n'ont pas été nombreux en 2021 avec nos collègues du Pacifique, la situation sanitaire ne les facilitant pas. L'AG du conseil des Jeux du Pacifique s'est tenue en visio-conférence les 5 et 6 novembre. Elle a permis un renouvellement du comité exécutif du Conseil des Jeux et l'élection de notre candidate Diane BUI-DUYET à la vice-présidence marketing de cette instance internationale.

À noter également la nomination de Michel QUINTIN dans la commission des sports du Conseil des Jeux.

Politiques publiques :

• Le plan stratégique :

Voté par le congrès de la Nouvelle-Calédonie en février 2019, ce plan stratégique constitue une ligne directrice pour le développement du sport. Sa mise en oeuvre nécessite le soutien du mouvement sportif et la mise en place de moyens, notamment financiers, de la part de la Nouvelle-Calédonie.

Aussi, le point de l'axe I « Gouvernance » de ce plan stratégique, point relatif à la diversification du financement du mouvement sportif, est à notre sens la première étape du processus de mise en oeuvre afin de traduire en actions les objectifs opérationnels recherchés.

Dès la mise en place du 17^{ème} gouvernement et la 1^{ère} rencontre avec le Membre du gouvernement Mickaël FORREST et son chef de cabinet, l'équipe du CTOS a prôné la mise en place d'un nouveau mode de financement du mouvement sportif et d'un schéma directeur concerté des équipements sportifs.

Au-delà de la sensibilisation des différents acteurs institutionnels et économiques, le CTOS s'est attaché à proposer des solutions, notamment le fléchage des taxes comportementales et l'installation de la Française des Jeux (FDJ) en Nouvelle-Calédonie avec pour objectif de dédier la taxation liée à l'exploitation de ses jeux d'argent et de hasard vers un fonds de développement du sport.

• Le Plan Sportif Territorial (PST) :

Il devra être élaboré par la conférence régionale du sport de l'ANS et reprendra une partie des objectifs du plan stratégique de la Nouvelle-Calédonie. Mais la philosophie des financements ANS au niveau territorial est aussi et surtout le financement de la déclinaison au niveau de chaque territoire des Plans Sportifs Fédéraux (PSF) portés par chaque fédération de tutelle.



- **Gestion du dispositif du financement des congés sportifs destinés au mouvement sportif (athlètes, entraîneurs, officiels techniques, bénévoles) :**

Le CTOS gère pour le compte de la Nouvelle-Calédonie ce dispositif pour les salariés du secteur privé et les travailleurs indépendants. Sans surprise, ce dispositif n'a pas ou a été très peu utilisé en 2021.

- **Labellisation « Terre de Jeux 2024 » et centre de préparation aux Jeux :**

Tous les acteurs mobilisés autour des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 souhaitent faire rayonner cet événement sur l'ensemble des territoires métropolitains et ultra-marins.

Dans la continuité des précédentes labellisations (Dumbéa et Mont-Dore), la province Sud, La Foa et Nouméa ont sollicité et obtenu de Paris 2024 leur labellisation « Terre de Jeux 2024 ».

Les collectivités et organismes ainsi labellisés s'engagent à développer le sport et à faire vivre les Jeux Olympiques et Paralympiques.



Le CTOS avait incité, dès le mois d'octobre 2019, les collectivités de Nouvelle-Calédonie à s'inscrire dans cette dynamique et à postuler également pour devenir centre de préparation aux Jeux 2024 (CPJ).

Après les villes du Mont-Dore et de Dumbéa qui avaient obtenu la labellisation CPJ pour certaines de leurs installations, la province Sud l'a obtenu pour les boucles de Tina (VTT).

- **Anniversaire NC 2011 et Promotion des Jeux Paris 2024**

Haut niveau :

Pour rappel, l'objectif est de s'inscrire avec le CISE et le CTOS comme partenaires de la Nouvelle-Calédonie, des fédérations et de leurs ligues, ainsi que des services de l'Etat dans les stratégies d'accès au haut niveau et à la performance sportive.

- **Convention INSEP :**

Renouvelée en mars 2020, la convention avec l'INSEP prévoyait un certain nombre d'actions programmées pour le second semestre 2020. L'organisation de l'INSEP et les mesures de protections sanitaires de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas permis la mise en place des actions en présentiel. Cependant, des rendez-vous réguliers par visioconférence ont permis l'avancée de certains dossiers.

- **Relations avec l'INSEP :**

Les mesures de protections sanitaires de la Nouvelle-Calédonie n'ont pas permis la mise en place sur le territoire, des actions prévues dans la convention qui lie le CTOS, la Nouvelle Calédonie et l'INSEP.

Cependant, des échanges réguliers entre le CTOS et des personnes ressources du territoire par l'intermédiaire de Thierry DUMAINE et le pôle performance de l'INSEP ont permis différentes actions :

- Soirée thématique sur le projet de performance ;
- Formation d'accompagnateurs locaux dans le cadre de « Trajectoire Performance » ;
- Formation trajectoire performance ;
- Invitation de la kinésithérapeute référente du CISE lors de tests d'entrée à l'INSEP à Vincennes ;
- Suivi du projet de mise en place d'une cellule d'évaluation de la condition physique au CISE ;
- Echanges et formation à l'utilisation d'outils de gestion de suivi des sportifs à l'INSEP ;
- Facilitation des échanges avec le pôle accueil de l'INSEP pour des groupes calédoniens ;
- Mise en relation avec des personnes ressources des fédérations, de CREPS, ou de l'ANS ;
- Partage de contenus et invitations à des webinaires de l'INSEP.

Au total, c'est près d'une centaine d'heures d'échanges et de formations à distance qui ont pu être assurées malgré le contexte particulier de 2021.

- **Investissement dans du matériel d'évaluation et d'expertise avec le concours de l'ANS :**

En 2021, le CTOS a poursuivi sa démarche d'investissement dans du matériel d'évaluation avec la participation financière de l'Agence Nationale du Sport. Ces investissements sont accompagnés d'un travail de recherche et de formation aux différents protocoles de tests validés par l'INSEP et des fédérations françaises. Le traitement des datas et le travail de présentation de résultats directement utilisables par les entraîneurs et les sportifs sont l'objet d'un travail important du « Pôle Expertise » du CISE (Daphné Bailly – Quentin Mattei – Raphaël Steyer – Yan Bouverne) avec comme premières réalisations en 2021 les tests des Pôles Espoirs Handball et Cyclisme.

- **Soutien à la préparation des Jeux Paralympiques de Tokyo 2020 :**

Du matériel acquis par le CISE avec le concours de l'ANS a été mis à la disposition du Pôle France Handisport pour faciliter la préparation de Pierre Fairbank et Nicolas Brignone notamment lors du premier confinement de 2021.

- **Labellisation Grand INSEP du CISE :**

Tout comme pour la venue d'experts et de formateurs de l'INSEP, ce dossier est en attente de conditions plus favorables à la venue d'une équipe d'auditeurs indépendants pour évaluer la capacité du CISE et de ses partenariats à remplir les conditions d'attribution du Label Grand INSEP. Ces critères évoluant après chaque olympiade, la candidature du CISE nécessite également de nouveaux ajustements vers plus de compétences et de qualités à destination des sportifs et de leurs entraîneurs sur 4 axes fondamentaux :

- ✓ **Bien vivre ;**
- ✓ **Bien s'entraîner ;**
- ✓ **Bien se soigner ;**
- ✓ **Bien se former.**



• Evaluation et suivi de l'état de forme des Equipes de Nouvelle Calédonie :

Le bilan des Jeux du Pacifique de Samoa a fait apparaître que de nombreux athlètes sélectionnés en Equipe de Nouvelle-Calédonie souffraient de blessures anciennes ou contractées pendant la préparation, diminuant ainsi leurs chances de performances individuelles et collectives.

Fort de ce constat, le CTOS a engagé au travers de sa commission médicale un programme expérimental de suivi des présélections de Nouvelle-Calédonie en préparation pour les Mini-Jeux de Saipan intitulé : « un profilage pour un accompagnement à la haute performance ».

Avec le concours des kinésithérapeutes de « MK2S » et du Pôle expertise du CISE, les objectifs de ce programme constitué de tests normés et reproductibles sont :

- de mesurer l'état fonctionnel et la forme des présélectionnés en amont des Mini-Jeux ;
- d'accompagner l'encadrement des disciplines dans la mise en place de mesures correctives dans un but de prévention des blessures et de progression physique des sportifs ;
- de quantifier les évolutions jusqu'au départ aux Mini-Jeux ;
- d'instituer une démarche de suivi longitudinal des athlètes au sein des disciplines.

51 présélectionnés provenant de 6 disciplines sur les 8 inscrites aux Mini Jeux ont participé aux 1^{ers} tests en 2021.

L'élaboration du nouveau plan sport et territoire 2022-2025 qui définit les objectifs et le plan d'actions du CTOS-NC en déclinaison des orientations du CNOSF est en cours de finalisation. Après présentation aux membres du CTOS et aux CPOS, il sera finalisé puis signé par la Présidente du CNOSF et le Président du CTOS prochainement. Il s'imposera comme notre nouvelle feuille de route pour les prochaines années.

V JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES – TOKYO 2020

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo ont été d'un cru exceptionnel pour le sport calédonien. Nos cagous nous ont fait vibrer, ils ont fait la fierté de tous les calédoniens.

- Thomas GOYARD – médaillé d'argent en RS:X (voile).



- Pierre FAIRBANK – médaillé de bronze au 800 m fauteuil T53 (athlétisme handisport).



- Maxime GROUSSET – 4^{ème} du 100 m nage libre et 6^{ème} du relais 4x100m NL (natation).



- Thierry CIBONE – 8^{ème} du concours du lancer du poids F34.
- Bassa MAWEM – 8^{ème} du combiné (escalade) et record olympique sur l'épreuve de vitesse.
- Lara GRANGEON – 9^{ème} du 10 km eau libre (natation).
- Nicolas BRIGNONES – Demi-finaliste au 400 m fauteuil T53 (athlétisme handisport).

Une pensée pour nos sportifs passés proche de leur rêve olympique ou qui y ont goûté en tant que partenaires d'entraînement : Yolaine YENGO (rugby 7), Soana LUCET (basket 3x3), Aymeric GALLY (escrime), Alexis MATHIEU (judo), Sefo SIEGA (rugby 7).

VI MINI JEUX SAIPAN 2022 & JEUX DU PACIFIQUE SALOMON 2023

Mini-Jeux de Saipan :



Du 17 au 25 juin 2022 ;

- Des conditions d'entrée assouplies avec la suppression de la quarantaine ;
- Il est prévu que 83 athlètes et 25 encadrants Cagous participent à l'événement ;
- Participation dans 8 disciplines sur 9 au programme :
 - ✓ athlétisme (valide et handisport) ;
 - ✓ badminton ;
 - ✓ beach-volley ;
 - ✓ golf ;
 - ✓ haltérophilie ;
 - ✓ tennis ;
 - ✓ triathlon ;
 - ✓ va'a ;

- Cérémonie d'ouverture : vendredi 17 juin ;
- Cérémonie de clôture : samedi 25 juin ;
- Tous les membres de la délégation de Nouvelle-Calédonie devront se soumettre aux règles imposées par les autorités des Mariannes du Nord pour l'entrée sur leur territoire. Elles sont les suivantes :
 - ✓ Être vacciné e (schéma complet) contre la COVID-19, c'est-à-dire avoir reçu au moins 2 doses de vaccin ;
 - ✓ Être testé à l'arrivée ;
 - ✓ Effectuer à nouveau un test à J+5.
- Réalisation de tests physiques et de profilage : un accompagnement à la performance pour les athlètes présélectionnés pour les Mini-Jeux de Saipan 2022 a été mis en place pour la première fois. Une première série de tests de profilage physique et psychomoteur a eu lieu en novembre 2021 et a permis de qualifier et quantifier les forces et faiblesses des sportifs, de déterminer les sources potentielles de blessures et de suivre leur évolution sur la période de préparation. Une deuxième série de tests aura lieu en mai 2022 avec l'ensemble des sélectionnés.



Jeux du Pacifique Salomon 2023 :



- En raison du retard pris dans la construction des infrastructures causé par la situation sanitaire, le Conseil des Jeux du Pacifique et le comité organisateur ont repoussé la date des Jeux du Pacifique qui auront lieu du 19 novembre au 2 décembre 2023 à Honiara (Îles Salomon).
- 25 disciplines seront au programme. Sous réserve de leur éligibilité au regard du règlement du CTOS-NC pour les Jeux du Pacifique, la Nouvelle-Calédonie peut inscrire des athlètes dans 21 disciplines.



Management :

Désignation de l'équipe d'encadrement :

Chef de mission : Fabian DINH

Adjoints : Marie-Hélène KONHU et Noël FENUAFANOTE

Commission des Jeux du Pacifique

Président : Marion ROUMAGNE

Crédits de préparation à destination des ligues, comités et fédération préparant SAL 2023 :

A la demande du CTOS, appuyé par M. Mickaël FORREST, le gouvernement a acté lors d'une réunion de collégialité l'inscription de crédits de préparation sur 2 ans pour les Jeux de Salomon. Le Président s'est engagé à inscrire 50 MF au BP2022 et 50 MF au BP2023.

VII COMMUNICATION, PUBLICATIONS & EVENEMENTIELS

- **La newsletter Club Calédonie** : 3 newsletters ont été envoyées aux abonnés.
- **Info ligues** : 3 infos ligues ont été adressées aux présidents de ligues, comités et fédération.
- **Site Internet www.ctos.nc** : le nouveau site web du CTOS est opérationnel.
- **Réseaux sociaux** : 9204 « J'aime » / 9 370 abonnés sur la page FB / 1363 abonnés Instagram (début juin 2019).
- **Un suivi actif des Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo 2020** (qui se sont déroulés en juillet 2021).

Avec deux journalistes sur place, accrédités par le CNOSF, et dédié au suivi de nos athlètes lors des JO, le CTOS a pu assurer un suivi en temps réel sur les réseaux sociaux et son site internet. Un suivi des Jeux Paralympiques a également été fait par ces mêmes journalistes mais depuis Nouméa.

- **L'opération « Athlète du mois BNC »** : cette mise à l'honneur des athlètes calédoniens a été d'un cru exceptionnel au regard des performances de haut niveau réalisées. Les lauréats pour l'année 2021 désignés par le CA du CTOS sont les suivants :
Janvier : Soana LUCET (basket) ;
Février : Pas de désignation ;
Mars : Brice NICOLAS (squash) ;
Avril : Félice VAHAI SOSAIA (athlétisme) ;
Mai : Paul BARJON (golf) ;
Juin : Pierre FAIRBANK (athlétisme handisport) ;
Juillet : Maxime GROUSSET (natation) et Thomas GOYARD (voile) ;
Août : Nicolas GOYARD (voile) ;
Septembre : Noïc GARIOUD (SUP) et Pierre FAIRBANK (athlétisme handisport) ;
Octobre : Hugo TORMENTO (aquathlon) ;
Novembre : Peato MAUVAKA (rugby) ;
Décembre : Ethan DUMESNIL (natation).



VIII GESTION DE L'HALTEROPHILIE

Les faits marquants pour cette discipline, qui est toujours gérée par le CTOS, sont :

- La confirmation d'une nouvelle dynamique au niveau des clubs avec l'organisation de nombreuses compétitions locales et régionales (en visioconférence ou par email), principalement par le club de l'Institut d'Haltérophilie du Mont Dore (IHMD) ;
- La nomination d'un manager et d'un entraîneur pour la sélection de Nouvelle-Calédonie, avec la mise en place d'un projet de performance pour la discipline ;
- La dynamisation de la pratique féminine en musculation par le club Mont-Dore Ring ;
- La préparation au recrutement d'un agent de développement à temps partiel ;
- La négociation de dotation en matériel avec la FFHM (matériel d'initiation) et l'IWF (matériel de compétition) ;
- La programmation de la venue d'un cadre FFHM pour

- la mise en place d'une nouvelle formation d'arbitre régional, d'une formation d'animateurs haltéro-tour, de coaching des entraîneurs et manager de sélection et la préparation terminale des athlètes pour les échéances prévues au mois de juin ;
- La mise à disposition du matériel du CTOS pour sécuriser des lieux de pratique pour les clubs :
 - Salle Omnisport de l'Anse Vata pour la section haltérophilie de l'Olympique ;
 - Salle d'haltérophilie de Boulari pour le club de l'IHMD ;
- Les autres clubs disposent également de lieux de pratique adaptés :
 - Salle municipale de La Foa pour le CMO La Foa Haltéro Colline aux oiseaux ;
 - Salle du Vallon-Dore pour l'AS Mont-Dore Ring.



RAPPORT FINANCIER

Rapport financier 2021 du Trésorier

I RESULTATS DE L'EXERCICE

I - L'Activité

L'exercice 2021 pour le CTOS est le reflet de la situation de la Nouvelle-Calédonie sur le plan sanitaire et budgétaire. Nous rappelons que le CTOS exerce des activités bien distinctes au sein des 2 entités que sont celles du SIEGE dévolu aux missions traditionnelles d'un comité Olympique et du CISE orienté sur les objectifs d'accompagnement, d'hébergement et de dispense de formations au monde sportif.

Sur le plan financier, le principal fait marquant est l'absence de toute subvention de la Nouvelle-Calédonie alors que 30 225 000 XPF étaient prévus au budget primitif 2021 (25 350 000 XPF sur le Siège et 4 875 000 XPF sur le CISE). Sur le plan économique, la relance espérée de l'activité du CISE n'a pas été au rendez-vous, eu égard à la non reprise des échanges internationaux et aux difficultés budgétaires des associations sportives locales.

Sur le plan des opérations de 2020 « en dénouement », deux points sont à retenir :

- les démarches judiciaires en vue de recouvrer la créance sur l'Académie de Rugby, provisionnée en 2020 à 100% des 14,1 millions XPF, ont conduit à l'insolvabilité de cette structure et contraint le CTOS à la passer en pertes.
- les tentatives de discussion sur le montant de 13,8 millions XPF de la réquisition du CISE en 2020 sont restées lettre morte ; le CTOS a été destinataire d'une indemnisation à hauteur de 3,8 millions, montant déterminé et arrêté unilatéralement par le gouvernement.

Les produits se sont élevés à 155 977 496 XPF et sont composés des produits d'exploitation (111 238 172 XPF), du résultat financier (+ 1 239 753 XPF) et du résultat exceptionnel (+ 43 499 571 XPF).

Les charges d'exploitation se sont élevées à 199 734 038 XPF dont 80,2 millions XPF de charges de personnel (-7,5 %) et 47,7 millions XPF de charges externes (-11%).

Le solde intermédiaire ressort donc déficitaire de -43 756 542 XPF.

Ce solde intermédiaire, après majoration du Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (2 834 612 XPF) et minoration des Engagements à réaliser sur ressources affectées (6 856 200 XPF) fait ressortir **un résultat final en déficit** de -47 778 130 XPF réparti sur le SIEGE à hauteur de -35 073 930 XPF et sur le CISE à hauteur de -12 704 200 XPF.

Nb : Ce résultat global est en ligne avec celui du budget voté par l'AG du CTOS le 24 avril 2021 qui retenait un déficit de -48,5 millions XPF mais avec des projections, entre le Siège et le CISE, différentes ; respectivement -26,5 millions XPF et -22 millions XPF.

Un Focus synthétique est fait ci-dessous sur l'activité de chacune des 2 entités.

I.1 - Le CTOS- SIEGE

Les produits se sont élevés à 39 398 487 XPF et sont composés des produits d'exploitation (37 658 734 XPF), du résultat financier (+1 239 753 XPF) et du résultat exceptionnel (+500 000 XPF).

Les produits d'exploitation sont principalement composés à hauteur de 3,8 millions XPF par le produit de la vente des billets de loterie et à hauteur de 32,8 millions XPF par les subventions et les conventions de parrainage dont les principales sont les suivantes :

- L'attribution d'une subvention de l'Agence Sanitaire et Sociale pour le poste de chargée de mission sport santé pour 5 millions XPF ;

- Un niveau de subventions de l'A.N.S de 13,2 millions XPF (8,7 millions en 2020) ;
- Un niveau de parrainage de 12,4 millions XPF (6 millions en 2020) ;
- Rappel : aucune subvention de la Nouvelle-Calédonie n'a été perçue.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 70 302 829 XPF et sont composées principalement des frais de personnel pour 44 millions XPF contre 49,7 millions XPF en 2020 et un niveau stable de charges externes à 23,1 millions XPF.

Le solde intermédiaire ressort déficitaire de -30 904 342 XPF.

Ce solde intermédiaire, après majoration du Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (2 534 612 XPF) et minoration des Engagements à réaliser sur ressources affectées (6 704 200 XPF) fait ressortir **un résultat final en déficit** de -35 073 930 XPF.

I.2 - Le CTOS-CISE

Les produits se sont élevés à 116 579 009 XPF et sont composés des produits d'exploitation (73 579 438 XPF) et du résultat exceptionnel (42 999 571 XPF).

Sur les produits d'exploitation, les principaux points suivants sont à relever :

- La légère progression du C.A de l'Hébergement et de la Restauration qui s'est établi à 21,8 millions XPF contre 20,1 millions XPF en 2020 et 50,9 millions XPF en 2019.
- L'activité a été limitée à l'accueil permanent du pôle Handball et de l'Académie de Football et occasionnel, et de très courte durée, des usagers venant à parts quasi-égales des trois provinces.

- Le rythme maintenu du C.A du pôle formation qui s'établit à 11,5 millions XPF.
- Des subventions en hausse qui s'établissent à 21,1 millions XPF dont principalement :
 - La Nouvelle-Calédonie à hauteur de 3,8 millions XPF au titre de la réquisition du CISE en 2020 ;
 - L'A.N.S à hauteur de 9 millions XPF (5,3 millions XPF en 2020) ;
 - Les subventions de fonctionnement des 3 provinces à hauteur de 8,1 millions XPF (2,5 millions en 2020).
- La récupération de la provision 2020 sur l'Académie de Rugby de 14,1 millions en vue de son passage en pertes.

Sur le résultat exceptionnel, il est à préciser qu'il est composé à hauteur de 42 999 571 XPF par la traditionnelle écriture venant couvrir au franc le franc celle passée, dans les charges, en dotations aux amortissements sur les constructions financées par les subventions ; nous retrouvons au passif du bilan dans le poste « Subventions d'investissements » son encours qui s'élève à 377 960 666 XPF.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 129 431 209 XPF et sont composées des principaux points suivants :

- Des charges externes, en baisse de 20%, à hauteur de 24,6 millions XPF.
- Des charges de personnel en légère baisse à hauteur de 36,2 millions XPF.
- Des dotations aux amortissements sur les immobilisations pour un montant de 49,4 millions XPF dont 42 637 854 XPF concernant les installations et qui font l'objet, comme chaque année, d'une reprise au Franc le Franc en produit exceptionnel sur les opérations en capital imputé sur le compte « Subventions d'investissements » à l'origine du financement.
- Du passage en pertes de la créance 2019 sur l'Académie de Rugby pour un montant de 14,1 millions XPF.

Le résultat final ressort en déficit de -12 704 200 XPF.

2 - La structure financière

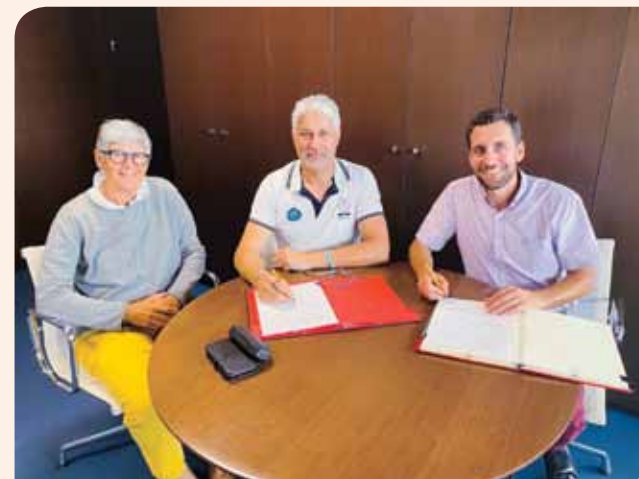
Le fonds de roulement, hors fonds dédiés, continue à s'amoinrir et s'élève au 31/12/2021 à 129,4 millions XPF, la baisse étant principalement constituée du résultat déficitaire du CTOS avoisinant les 47,8 millions XPF.

Ce fonds de roulement permet de financer moins de 12 mois de charges d'exploitation (nettes des dotations aux amortissements et aux provisions).

Par ailleurs, les investissements se sont cantonnés globalement à 6,4 millions XPF quasi exclusivement (98%) sur le CISE ; ils ont été financés sur fonds propres à hauteur de 30% et par l'A.N.S à hauteur de 70% et le CTOS n'a aucun crédit à moyen terme.

Enfin, les évolutions favorables des postes d'Actif circulant et de Passif circulant ont permis d'extérioriser un Besoin en fonds de roulement négatif de 1,1 millions XPF venant par là même conforter la situation de trésorerie au même titre que les fonds dédiés qui avoisinent les 20 millions XPF à la date de clôture.

La trésorerie globale s'élève au 31/12/2021 à 150,5 millions XPF.



II LES AFFECTATIONS ET LES FONDS ASSOCIATIFS

- ✓ Affectation du résultat déficitaire de l'exercice 2021 soit -47.778.130 XPF aux fonds associatifs du CTOS.
- ✓ Affectation (report à nouveau) du fonds de réserve CISE (financement CTOS de l'investissement) au financement de l'amortissement du CISE à hauteur de 4.411.765 F (1/17ème de 75 MF) pour l'exercice 2021.

Sous réserve de l'approbation de la prochaine AG sur l'imputation du résultat déficitaire de 2021 et des 4.411.765 XPF du fond de réserve du CISE, les fonds associatifs s'élèveront à 129.259.301 XPF contre 172.625.666 XPF précédemment.



QUI SOMMES- NOUS ?



Rôle et missions du CTOS de Nouvelle-Calédonie

Le Comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie est constitué sous la forme d'une association loi 1901.

Il est l'organe déconcentré du Comité National Olympique et Sportif français (CNOSF). Il est chargé par celui-ci de mettre en œuvre, en son nom et sous son contrôle, les missions qui lui sont expressément déléguées.

Ses statuts ont évolué depuis 2019.

Le CTOS est :

✓ **Composé de membres**, organismes représentants en Nouvelle-Calédonie :

- Les « Fédérations Olympiques » ;
- Les « Fédérations Sportives nationales » (non Olympiques) ;
- Les « Fédérations Multisports ou affinitaires » ;
- Les « Fédérations Scolaires ou universitaires » ;
- De personnalités qui rendent ou ont rendu des services éminents au sport.



✓ **Administré par :**

- Un bureau exécutif composé de 9 membres ;
- Un conseil d'administration composé de 15 membres (les membres du bureau exécutif sont membres de droit du conseil d'administration) ;
- Une assemblée générale composée des ligues, comités et fédérations affiliés au CTOS de Nouvelle-Calédonie.

Le CTOS de Nouvelle-Calédonie a pour objet :

- De contribuer à la défense et au développement du patrimoine sportif de Nouvelle-Calédonie ;
- De représenter le sport pour toutes les questions d'intérêt général notamment auprès des pouvoirs publics ;
- De favoriser et d'organiser la formation initiale et continue des dirigeants, officiels et techniciens, et plus généralement des membres des organisations sportives ;
- D'organiser le sport au niveau local et de soutenir la vie associative ;
- De développer les nouvelles pratiques en aidant les nouveaux sports et les sports non fédérés à se structurer ;
- De constituer, organiser et diriger la délégation de Nouvelle-Calédonie aux Jeux et Mini-Jeux du Pacifique ;
- De multiplier les échanges afin d'élever le niveau général du sport en Nouvelle-Calédonie.

Les missions prioritaires, confiées par le CNOSF au CTOS de Nouvelle-Calédonie, s'organisent autour de 4 thématiques formalisées, de façon opérationnelle, dans un « Plan Sport et Territoire (PST) » :

- Sport santé et bien-être ;
- Sport éducation et citoyenneté ;
- Sport et professionnalisation ;
- Sport et politiques publiques et haut-niveau.

En Nouvelle-Calédonie, le CTOS fédère les ligues, comités régionaux et fédérations représentant les Fédérations nationales, plus de 600 clubs toutes disciplines confondues, plus de 40 disciplines pratiquées sur le territoire, des centaines d'éducateurs, d'entraîneurs et près de 60 000 licenciés.

Composition du CA du CTOS

Président : Christophe DABIN

Vice-présidente Sport éducation et citoyenneté : Marie-Hélène KONHU

Vice-président Sport santé : Marc BARRE

Vice-présidente Sport et professionnalisation : Carolyne CHANTREUX

Vice-président Sport politiques publiques et haut niveau : Nicolas VIGNOLES

Secrétaire générale : Anne PERRIER

Secrétaire général adjoint : Éric FIGUERES

Trésorier : Jean-Jacques ANNONIER

Membres : Fabian DINH, Sophie JONE, Laurent LECAILLE, Typhaine QUÉRÉ, Olivier RAZAVET, Noha TETUANUI



CTOS
**NOUVELLE
CALÉDONIE**



www.ctos.nc

Comité Territorial Olympique et Sportif de Nouvelle-Calédonie

Siège situé au 3^{ème} étage de la Maison du Sport Roger Kaddour
24 rue Duquesne – Quartier Latin
BP333 – 98845 Nouméa cedex

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, le CTOS est ouvert au public en matinée uniquement de 8h à 12h et sur rendez-vous de 13h30 à 17h.

Centre International Sport et Expertise

I bis avenue Becquerel – Koutio
BP2463 – 98830 Dumbéa

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, l'accueil du CISE est ouvert au public de 8h à 11h30 et de 13h à 17h. Le samedi une permanence est assurée de 8h à 11h.

